

PRISE DE POSITION DE L'AMM SUR LE CONTROLE DES ACCIDENTS

Adoptée par la 42^e Assemblée Médicale Mondiale, Rancho Mirage, CA., États-Unis,
Octobre 1990
et révisée par la 57^e Assemblée Générale de l'AMM, Pilanesberg, Afrique du Sud,
Octobre 2006

Les accidents constituent la principale cause de décès et d'invalidité chez les enfants et les jeunes adultes. Des millions de personnes sont chaque année victimes d'accidents qui viennent ruiner leur santé, leur vie et leurs moyens de subsistance. Il est cependant possible de prévenir de nombreux accidents. Le contrôle des accidents doit être reconnu comme une priorité de santé publique demandant une coordination entre les services de transport sanitaire et les centres de services sociaux dans chaque pays. Afin d'assurer le succès de tels programmes de contrôle des accidents, la participation des médecins et un leadership s'avèrent nécessaires.

L'Association Médicale Mondiale exhorte ses Associations Médicales Nationales à coopérer avec les agences publiques et privées correspondantes afin de développer et de mettre en oeuvre des programmes de contrôle pour prévenir et traiter les accidents. Ces programmes doivent également tenter d'améliorer le traitement médical et la rééducation des patients accidentés. Il faut accroître la recherche et l'éducation sur le contrôle des accidents et la coopération internationale est une composante vitale et nécessaire pour la réussite de ces programmes.

Les Associations Médicales Nationales doivent recommander l'intégration des éléments de base suivants dans les programmes.

ÉPIDÉMIOLOGIE

Pour de tels programmes, il s'agit au départ d'acquérir davantage de données qui serviront de base aux priorités fixées, aux interventions et à la recherche. Un système efficace de surveillance des accidents doit être établi pour recueillir et intégrer les informations. Les hôpitaux et les agences sanitaires doivent instaurer un système complet et précis pour codifier les accidents. La codification des accidents graves devrait aussi être uniforme.

PRÉVENTION

La prévention des accidents nécessite une éducation et une formation afin de persuader les gens de changer leur comportement et ainsi contrôler les risques d'accidents. Des lois et des réglementations reposant sur des méthodes scientifiquement avalisées de prévention

des accidents peuvent s'avérer judicieuses pour modifier les comportements (par ex. l'utilisation de ceintures de sécurité et de casques de protection). Il faut faire rigoureusement respecter ces lois afin d'influencer les changements de comportement. Il faut encourager les améliorations dans la conception des produits et de l'environnement afin de fournir une protection automatique contre les accidents car il s'agit là de la meilleure façon de prévenir les accidents. La mise en place d'un système de rapports afin de mieux apprendre à partir des erreurs pourrait également être bénéfique dans la prévention des accidents.

BIOMÉCANIQUE

La primauté doit être donnée à la recherche biomédicale sur les causes d'accidents et leur prévention. Une meilleure compréhension de la biomécanique des accidents et des invalidités pourrait permettre d'améliorer la protection des individus. La réglementation en matière de conception des produits doit intégrer des normes de sécurité pour les produits, élaborées à partir d'une meilleure compréhension de la biomécanique des accidents.

TRAITEMENT

Afin de faciliter la prise de décision, il faut améliorer la prise en charge de l'accident là où il a eu lieu par un système de communication plus efficace avec les praticiens. Il faut assurer un transport à l'hôpital rapide et sûr. Une équipe de traumatologues doit être disponible à l'hôpital. Des équipements et des fournitures adaptés doivent y être fournis pour soigner les accidentés, y compris l'accès immédiat à une banque du sang. Les études et la formation des traumatologues doivent être encouragées afin d'assurer à tous moments la mise en œuvre de techniques parfaites par un nombre approprié de médecins.

RÉÉDUCATION

Les victimes de traumatismes nécessitent des soins continus axés non seulement sur la survie mais aussi sur l'identification et la préservation de leurs fonctions résiduelles. Toute rééducation destinée à rétablir les fonctions biologiques, psychologiques et sociales doit permettre aux personnes accidentées d'avoir un maximum d'autonomie personnelle et un mode de vie libre de toute dépendance. Lorsqu'elle est possible, l'intégration dans la communauté est un objectif à atteindre pour les personnes handicapées par un accident. La rééducation peut aussi nécessiter des changements dans l'environnement physique et social du patient.